



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 05/02/2026

DLB 2026/841

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 05 février à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Marcel Pagnol - 1 Rue des Boules - 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 29/01/2026

Affichage de la convocation : 29/01/2026

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Julie GARCIN-SAUDO, Bertrand GELLY, Robert GELY, Francine GERARD, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Caroline LEVANNIER, Christine LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

André ALBERTOS représenté par Rachel SACUCCI, Carole MAUREL représentée par José BELMONTE, Stéphane PEPIN-BONET représenté par Xavier MOUTOU, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Vincent GAUDY représenté par François CASTILLO, Marie-Aude SICARD représentée par Régine ROSENFELD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Alice ARRAEZ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jérôme BONNAFOUX, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Adhésion à l'Association des Collectivités pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie

Monsieur le Président présente le projet d'adhésion à l'association des Collectivités pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie.

L'association a pour objet de favoriser la coopération entre ses membres afin de concevoir, suggérer et promouvoir toutes réponses utiles et publiques pour améliorer le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses adhérents.

Elle vise également à défendre et protéger les intérêts collectifs de ses adhérents.

Ses missions se déclinent autour de trois axes :

Défense de l'intérêt public :

L'association assure une veille et analyse à travers le prisme de la défense des intérêts de ses adhérents, des contribuables, du territoire et de l'environnement les sujets qui lui sont soumis.

Elle partage et défend les positions prises collectivement par ses membres auprès des différents acteurs publics et privés de la gestion des déchets (régional, national, européen, association, éco-organismes..).

Coopération

L'association anime le dialogue entre ses membres afin qu'ils :

- partagent des retours d'expérience, des réflexions, des initiatives et de bonnes pratiques ;
- échangent sur les difficultés rencontrées ;
- mutualisent ressources et informations ;
- œuvrent de manière coordonnée afin de progresser collectivement et peser institutionnellement.

Mutualisation

Les membres adhérents peuvent mettre à disposition, selon leurs capacités et des modalités à définir en fonction des actions engagées, des moyens humains (ingénieurs, juristes, analystes financiers, etc.) et techniques destinés à :

- enrichir et faire évoluer les connaissances communes ;
- développer des expertises mutualisées ;
- favoriser l'innovation publique locale.
- Développer des actions de formation communes

Le cout annuel de l'adhésion est de 1000 €/an.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation d'adhérer à l'association des Collectivités pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à adhérer à l'Association des Collectivités pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés en Occitanie

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette adhésion

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

10/02/2026

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr